



5 AXES

**POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE L'AGRO ÉCOLOGIE
EN ILE-DE-FRANCE**

**ÉLECTIONS RÉGIONALES
2021 – 2027**



Ile-de-France



Elections Régionales en Ile-de-France : Relever le défi de la transition agro-écologique

L'Ile-de-France est un territoire agricole, dont les surfaces agricoles sont dominées à 90 % par les grandes cultures (blé, orge, colza, betterave). Il comprend 12 millions de consommateurs-rices, soit presque 19% de la population métropolitaine. Malgré la présence d'un tel bassin de consommation, **la majorité des denrées alimentaires produites en Ile-de-France sont exportées**. Outre cette contradiction, **le territoire francilien fait face à des défis majeurs**.

Comme le reste du monde, il connaît un **déclin dramatique de sa biodiversité** qui peut, en partie, être imputé à l'artificialisation des terres, à la déforestation, à l'usage des pesticides et à des techniques agricoles monoculturelles et intensives. L'Ile-de-France fait également face à **une diminution des surfaces agricoles (SAU)** de 0,6% par an depuis 2010 et à un départ massif à la retraite des exploitants qui ne sont pas remplacés par une nouvelle génération d'agriculteurs-rices. En Ile-de-France, nous avons perdu 25% des exploitations en 20 ans à cause de ce non remplacement, avec un impact plus important pour le maraîchage, l'horticulture et l'élevage. C'est donc une hémorragie que connaît ce secteur. En l'absence de politique de transmission, **les petites exploitations, en particulier de maraîchage, pourraient disparaître d'ici 10 ans**. A cela s'est ajoutée depuis 2020 la pandémie de la covid 19 qui a exacerbé les fragilités alimentaires existantes. **De nombreux-euses Francilien-ne-s sont tombé-e-s dans la pauvreté et rencontrent des difficultés pour se nourrir**.

En avril 2020, lors du premier confinement, le prix des produits frais (fruits et légumes) a augmenté de 18%*, devenant ainsi inaccessibles pour les plus pauvres. Enfin, comme partout ailleurs, la région IDF fait face au dérèglement climatique et devra non seulement **lutter contre les causes du réchauffement en établissant une trajectoire carbone de +1.5° à 2050**, mais également **accompagner l'adaptation des cultures au changement climatique**.

Le futur exécutif régional devra s'attaquer à chacun de ces enjeux. **La relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation**, telle que décrite dans le Plan régional de l'alimentation présenté en Février 2021 au Conseil régional, constitue une démarche bienvenue, mais ne suffira pas à elle seule à enrayer de telles dynamiques en cours. **Il est urgent que la Région Ile-de-France assume pleinement son rôle dans la transformation agro-écologique du territoire**.

En tant qu'acteurs associatifs, indépendants des partis politiques, nous intervenons dans le développement de l'agriculture biologique solidaire et nourricière en Ile-de-France depuis plus d'une quinzaine d'années*. Nous observons que le développement de modes de productions agricoles résilients, accessibles à tous, pérennes pour les agriculteur-ric-e-s et respectueux du vivant, repose avant tout sur une stratégie ambitieuse **de soutien et d'accompagnement**. En nous appuyant sur nos expertises et sur les compétences régionales, nous avons décliné ces 5 thématiques en une cinquantaine de mesures en précisant leurs **financements possibles (PAC ou fonds propres)**.

Ainsi, les candidat-e-s et leurs équipes peuvent prendre connaissance des enjeux spécifiques de l'agriculture francilienne et s'approprier les mesures essentielles à mettre en œuvre dès 2021, pour transformer l'agriculture régionale d'ici 2027 :

→ **La protection des terres agricoles et la lutte contre l'artificialisation,**

→ **la promotion des pratiques agro-écologiques, notamment de l'agriculture biologique, plutôt que le soutien à l'agriculture intensive et monoculturelle,**

→ **le soutien à la transmission, à l'émergence de projets et à l'installation,**

→ **l'accessibilité d'une alimentation choisie et de qualité pour toutes et tous,**

→ **la garantie du débat démocratique sur l'alimentation et l'agriculture**

Nous, Terre de Liens Ile-de-France, le Réseau des AMAP en Ile-de-France, Les Champs des possibles et Abiosol, acteurs essentiels de promotion et de développement de l'agriculture biologique et solidaire en Ile-de-France, demandons aux candidats et candidates de s'engager à mettre en œuvre la transition agro-écologique de l'Ile-de-France et proposons des mesures concrètes.

*1 Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4484333#consulter>

*2 Nos champs d'intervention sont précisés en fin de document



**8 AXE 1
PRÉSERVER ET PARTAGER LES TERRES AGRICOLES**

10 Lutter contre l'artificialisation des sols

11 Accompagner la transmission des exploitations franciliennes pour multiplier et diversifier les installations

**14 AXE 2
ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE
ET AUGMENTER LA PART D'AUTONOMIE
EN RESSOURCES ALIMENTAIRES**

16 Accroître les surfaces en agriculture biologique

18 Accompagner la diversification des productions

19 Soutenir les techniques agro-écologiques

**22 AXE 3
PAYSAN·NE, UN MÉTIER D'AVENIR !**

25 Susciter des vocations

26 Accompagner l'émergence des projets agricoles

26 Soutenir l'installation

**28 AXE 4
NOURRIR LES HABITANT·E·S D'ILE-DE-FRANCE**

30 L'approvisionnement de la restauration collective, un levier de développement de l'agriculture locale et biologique

31 Garantir une alimentation locale, saine et accessible

**34 AXE 5
GOUVERNANCE : OUVRIR LES INSTANCES DÉCISIONNAIRES
AUX ASSOCIATIONS ET AUX CITOYEN·NE·S**

36 Garantir davantage de pluralité dans les institutions agricoles et alimentaires régionales

37 Soutenir les initiatives de gouvernance locale et citoyenne

Quelle est la nouvelle répartition des compétences entre Régions et État ?



Pour la nouvelle PAC, qui s'appliquera de 2023 à 2027, l'Etat et les Régions se sont partagés les compétences du second pilier. Le FEADER représente 1,4 milliards d'euros par an, soit 20% du budget total de la PAC en France.

L'Etat devient autorité de gestion pour les aides surfaciques du second pilier. Cela concerne notamment les Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), l'aide à la conversion en agriculture biologique (CAB). Toutefois, les Régions conservent le statut d'autorité de gestion sur les aides non surfaciques du second pilier. Sur ces aides, les Régions gagnent en marge de manœuvre.

Les mesures de la PAC dont la Région aura la gestion sont :

- aides à l'investissement (ou PCAE),
- aides à l'installation (Dotations Jeunes Agriculteurs),
- forêt,
- LEADER
- formation,
- coopération
- Forêts.

Le plan stratégique national (PSN) est en cours d'élaboration. Il sera finalisé en juin 2021. Les exécutifs régionaux actuels ont pour mission d'y intégrer d'ici là les mesures qu'ils souhaitent développer. Par ailleurs, à partir de 2023 et jusqu'en 2027, les futurs exécutifs régionaux pourront modifier chaque année le Plan Stratégique National.

Nos associations sont membres de la plateforme Pour une autre PAC. Ainsi, nous préciserons au fur et à mesure du document les recommandations de la plateforme. Dans la mesure où l'application des règles de l'actuelle PAC est prolongée jusqu'en 2022, nos recommandations préciseront également les possibilités de financement issues de la PAC actuelle.

→ l'AXE 2 détaille les possibilités de financements régionaux de l'agro écologie par le biais des fonds PAC (notamment les contrats de transitions, et les aides à l'investissement)

→ l'AXE 3 revient sur les possibilités de financement de l'installation de porteurs de projets en agro écologie (DJA)

→ l'AXE 4 précise les possibilités de financements PAC relatifs à la restauration collective et l'animation territoriale (mesure LEADER et mesure « coopération »).

PRÉSERVER ET PARTAGER LES TERRES AGRICOLES

Les terres agricoles sont une richesse à préserver : il faut arrêter l'artificialisation et saisir l'opportunité du changement de générations pour promouvoir des exploitations agricoles nourricières à taille humaine.

Que ce soit le développement de nouveaux espaces commerciaux, d'activités, de logements ou d'infrastructures de transport, le développement de l'Ile-de-France ne peut plus se faire au détriment de l'espace rural. La préservation des terres agricoles est la condition primordiale de la mise en œuvre à l'échelle régionale de la relocalisation de la production agricole pour une alimentation de qualité et de proximité.

Nous proposons donc que la Région s'engage sur **une division par deux du rythme d'artificialisation des terres sous la prochaine mandature pour un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2030**. Par ailleurs, **le départ à la retraite de nombreux agriculteurs dans les prochaines années** (- 27 % d'exploitation entre 2000 et 2016), est à la fois un grand risque et une opportunité :

— soit les départs à la retraite auront pour effet la poursuite de la course à l'agrandissement des exploitations, avec le renforcement du modèle d'une agriculture industrielle, de la spécialisation des territoires, avec

une grande consommation d'intrants chimiques, un accroissement des formes sociétaires et du travail à façon, et très peu d'emplois,

— soit ils seront l'opportunité d'amorcer une restructuration des exploitations agricoles, privilégiant la diversification des productions et les transformations locales, permettant des circuits d'alimentation de proximité, préservant la biodiversité et les ressources naturelles, ouvrant la porte à un fort développement de l'agriculture biologique, sur la base d'exploitations beaucoup plus petites et diversifiées, génératrices d'emploi et de lien social et transmissibles.

L'accompagnement de la transmission des exploitations agricoles franciliennes sera un élément essentiel de l'action de la future équipe à la tête de la région Ile de France en matière agricole.

1.1. Lutter contre l'artificialisation des sols

— Le Conseil régional **doit diviser par 2** la consommation des terres dans la prochaine mandature pour arriver à **0 artificialisation nette d'ici 2030**. Il doit freiner puis arrêter la perte de SAU (Surface Agricole Utile) en Ile-de-France.

Comment ?

→ En Ile de France, le SDRIF s'impose aux PLU /PLUI, un bilan territorialisé de l'actuel SDRIF sous l'angle de la consommation des terres agricoles et naturelles devrait être élaboré avec les EPCI et partagé avec les différentes parties prenantes (les différentes associations citoyennes, les chambres d'agriculture, les syndicats agricoles...), afin de conduire une réflexion collective et citoyenne sur les enjeux et les moyens du 0 artificialisation nette,

→ Sur la base de ce constat partagé, engager la révision du SDRIF afin que le futur SDRIF réponde à l'objectif de 0 artificialisation nette ; il faudra notamment revoir les fronts d'urbanisation en tenant compte des interpellations locales sur les grands projets d'aménagement.

— La Région doit promouvoir des stratégies de densification équilibrée entre l'habitat et les zones économiques afin de limiter de façon drastique l'expansion urbaine ; cet enjeu de limitation de l'expansion urbaine devra aussi être priorisé lorsqu'il s'agit de définir les politiques publiques en matière de mobilité (infrastructures de transport),

— Elle doit recenser les friches urbaines/commerciales, et travailler à leur réhabilitation et réutilisation ; cette réhabilitation devra être soutenue financièrement,

— Néanmoins la Région devra aussi soutenir l'adaptation des règles d'urbanisme pour favoriser la diversification de l'agriculture, la multiplication des exploitations, la mise en place d'unités de transformation locales et le retour de nombreux paysans :

- En rendant possible et facile la construction de bâtiments agricoles dans les espaces ruraux,
- En rendant possible le logement des paysans dans des conditions compatibles avec leurs revenus – la Région devra travailler dans ce domaine avec les collectivités et les bailleurs sociaux.

— En tant que chef de file pour la nature et la biodiversité, la Région doit œuvrer pour la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues, conformément au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et les étendre sur l'espace agricole en favorisant les complémentarités agriculture/biodiversité.

1.2. Accompagner la transmission des exploitations franciliennes pour multiplier et diversifier les installations

Les prochaines années seront cruciales pour l'évolution du modèle agricole français, en effet **la moitié des exploitants agricoles va partir à la retraite dans les 10 prochaines années - avec actuellement une installation pour 2 à 3 départs.**

Les espaces agricoles représentent 50% de la superficie francilienne et 91% sont occupés par des grandes cultures dont la majorité de la production part à l'exportation. **Ces exploitations sont difficilement transmissibles en raison de leur taille et de leur intensité capitalistique (prix du foncier, du matériel et des bâtiments d'exploitation).**

Dans ce contexte, **un outil de stockage du foncier agricole** est essentiel, permettant à la fois :

- que l'ancien propriétaire réalise sa vente pour partir à la retraite dans de bonnes conditions,
- que les candidats à l'installation aient le temps d'adapter leur projet aux opportunités foncières.

— **La Région doit développer notamment avec la SAFER un outil de stockage du foncier.** Elle participera financièrement en prenant en charge les frais de stockage et sollicitera les collectivités locales pour co-financer des opérations sur leur territoire.

— **La Région favorisera les accès collectifs au foncier agricole :**

Comment ?

→ Elle revitalisera l'engagement de l'AEV (Agence des Espaces Verts) sur les PRIF (Périmètres régionaux d'intervention foncière)*, et revitaliser sa politique d'acquisition des terres agricoles en augmentant les crédits de l'AEV, d'au moins 13 % (baisse moyenne de sa subvention depuis 2016).

→ Elle aidera les acquisitions communales en vue de productions / commercialisations locales, et soutiendra les installations sur du foncier public,

→ Elle cofinancera des initiatives d'acquisition citoyenne notamment de la Fondation Terre de Liens et contribuera à la promotion des acquisitions par la Foncière Terre de Liens (seule Foncière ayant un mandat SIEG),

→ Elle soutiendra les initiatives collectives de porteurs de projets et donc aidera notamment à la création de GFA (Groupements Fonciers Agricoles) et de SCI.

Pour ce faire, la Région s'impliquera dans les Comités SAFER. Elle y favorisera, en lien avec les communes, les projets d'installation permettant la diversification des productions ainsi que l'agriculture biologique.

* L'AEV peut acquérir des espaces naturels, agricoles et forestiers ou des milieux dégradés à réhabiliter. Les PRIF permettent de mettre en œuvre et de coordonner différentes actions foncières pour réhabiliter, protéger, mettre en valeur ces espaces de façon coordonnée avec les acteurs locaux. Aujourd'hui, il existe 55 Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF), ce qui représente 40 795 hectares. L'AEV a acquis et gère pour le compte de la Région 14 630 hectares

– l'accompagnement à la transmission des exploitations est un enjeu stratégique majeur :

Comment ?

→ Mettre en œuvre un plan d'action d'accompagnement à la transmission dans le cadre du Comité régional installation transmission (CRIT) co-piloté par l'État et la Région. Ce plan d'action aura pour objet de mettre en place des outils de recensement et d'accompagnement des propriétaires cédant.e-s, adaptés aux enjeux de transmission. Pour coller aux spécificités locales et afin d'accompagner les personnes au plus près, le CRIT devrait être décliné au niveau départemental.

→ Proposer une campagne de sensibilisation des cédant.e-s sur la possibilité de transmettre leur ferme dans un cadre nouveau dans les meilleures conditions (installation collective ou mutualisée par exemple). Restructurer des fermes permet d'installer plus d'actifs (voir section « émergence de projet »).

→ Soutenir les initiatives permettant une transmission progressive avec une mise en lien entre des porteur.se.s de projet et des cédant.e-s. L'objectif est de permettre à un candidat à l'installation de se tester « in situ » dans la future ferme lors de sa reprise. La Région encouragera le développement de systèmes de parrainages ou de binôme cédant.e – repreneu.r-se.



La transmission des exploitations : une opportunité pour accélérer les transitions

Transmission à une ou plusieurs exploitations

- Permettre l'installation d'un ou de plusieurs nouveaux agriculteurs (en cas de restructuration).
- Favoriser l'évolution des pratiques agricoles en cohérence avec les priorités régionales (agriculture bio, circuits de proximité).
- Préserver le bâti et favoriser l'accessibilité du foncier agricole.
- Maintenir des services pour la collectivité (approvisionnement et accessibilité d'une alimentation de qualité, lien social, services environnementaux, etc.).
- Faciliter la création d'activités non agricoles dans les corps de fermes.

Agrandissement des exploitations voisines

- Perte d'actif agricole sur le territoire et affaiblissement de la politique d'installation : chaque fois que 53 hectares (équivalent à 4 petites fermes) sont absorbés par une ou plusieurs exploitations, c'est l'équivalent d'un emploi (1 UTA) sur le territoire qui est perdu.
- Démantèlement de la ferme, le bâti étant souvent délaissé.
- Maintien du modèle agricole conventionnel, à une plus grande échelle.
- Souvent synonyme de perte de biodiversité et de services locaux car l'agrandissement se fait souvent au détriment de la diversification de la production.
- Perte possible des investissements publics réalisés si les repreneurs ne poursuivent pas les efforts de conversion à l'agriculture biologique.

Source : « Des idées pour transmettre : Si on restructurerait les fermes ? »
<https://www.civam.org/ressources/type-de-document/dossiers-thematiques/des-idees-pour-transmettre-si-on-restructurerait-les-fermes/>

ACCÉLÉRER LA TRANSITION AGRO- ÉCOLOGIQUE ET AUGMENTER LA PART D'AUTONOMIE EN RESSOURCES ALIMENTAIRES

Accélérer la transition agro-écologique implique de développer l'agriculture biologique plébiscitée par les consommateurs. Ce développement passe par la conversion des fermes existantes et de nouvelles installations.

Un des premiers outils sera de construire un nouveau Plan Bio pour poursuivre et amplifier les objectifs du Plan Bio actuel qui est arrivé à échéance fin 2020.

La transition agro-écologique et l'effort conduit pour augmenter la biodiversité, lutter contre le dérèglement du climat et s'adapter au changement climatique, devra rendre les campagnes d'Ile de France :

- riches en biodiversité ;
- saines pour la santé ;
- résilientes face aux effets du changement climatique (sécheresses, canicules, inondations, printemps précoces puis gelées, phénomènes météo plus violents) ;
- moins (voire plus du tout) dépendantes des intrants, des ressources en énergie fossile et des minerais,
- Plus autonomes dans leur approvisionnement, avec un tissu social et local dense ;

2.1. Accroître les surfaces en agriculture biologique



Les aides à l'investissement

Les aides à l'investissement représentent un levier intéressant pour la transition agro-écologique. Elles représentent le budget le plus important des mesures non surfaciques du 2e pilier.

Les aides à l'investissement doivent être conçues comme une contribution à la transition des fermes, c'est-à-dire s'il y a un lien avec un projet agro-écologique, plutôt qu'une simple conformité à une liste d'investissements éligibles au cofinancement public.

Les aides à l'investissement doivent viser les enjeux de :

- Amélioration du bien-être des animaux d'élevage : par exemple, la modification d'une porcherie pour passer des porcs en caillebotis intégral en porcs sur litière.
- Réduction de la pénibilité du travail : par exemple, financement de matériel de maraichage, modernisation d'une salle de traite.
- Adoption de pratiques agro-écologiques : par exemple, la mise au pré de ruminants (via le financement de chemins) ou l'arrêt du désherbage chimique (via l'achat de matériel de désherbage mécanique).
- Prévention des risques climatiques : par exemple, financement de filets anti-grêle.

→ Autonomisation des fermes, notamment via la production d'aliment pour le bétail sur la ferme : par exemple, grâce à un séchoir à foin.

→ Soutenir la souveraineté alimentaire à travers la diversification de l'offre alimentaire, directement sur la ferme ou via des outils collectifs de transformation et distribution.

→ L'investissement, matériel et immatériel, de la restauration collective, (à condition que celle-ci soit en gestion directe ou en passe de le devenir) par exemple avec la formation du personnel ou le financement d'une légumerie.

Pour que les aides à l'investissement soient un levier efficace, la plateforme Pour une autre PAC recommande aux Régions d'exclure des aides à l'investissement, des pratiques non vertueuses, notamment :

- tout investissement se limitant à de la mise aux normes ;
- tout investissement qui a pour objet ou pour effet de réduire le bien-être des animaux ;
- tout investissement qui maintient des installations non respectueuses du bien-être animal ; dans une perspective d'anticipation de l'évolution de la demande ;
- tout investissement qui réduira l'emploi sur la ferme ;
- l'agriculture de précision : L'agriculture de précision est un moyen de continuer les pratiques actuelles, elle n'apporte pas de changement de méthode, elle ne résout pas les problèmes d'autonomie ou de surendettement.

Il conviendra notamment de :

- **Soutenir l'émergence et la consolidation de filières** en agriculture biologique,
- **Mobiliser des moyens notamment sur les territoires à enjeux eau (aires d'alimentation de captage d'eau) pour le passage en AB** en lien avec l'AESN, les collectivités et autres acteurs de l'eau concernés
- **Prendre en charge les frais de certification** en agriculture biologique et soutenir les 5 premières années de conversion et d'installation.



Financement : la certification ne peut pas être prise en charge par la Région dans le cadre des fonds PAC dans la mesure où cela ferait un double paiement avec la Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB). Toutefois, le futur exécutif peut décider de prendre en charge les frais de certification sur ses fonds propres, dans le cadre d'un plan de développement de l'agriculture biologique.



– **Soutenir fortement et financer des programmes de recherche appliquée et des organismes de transfert de technologie ainsi que la diffusion de leurs résultats, afin :**

- De lutter contre les ravageurs par des moyens naturels,
- De retrouver la fertilité naturelle des sols,
- D'obtenir la neutralité carbone des cultures, voire une capacité à absorber du carbone,
- De s'adapter au changement climatique,
- De travailler sur des semences adaptées aux sols d'Ile de France (et au réchauffement climatique)
- D'innover sur les process de fabrication ou la réparation des outils adaptés à l'agro-écologie,
- De revaloriser les métiers liés à la paysannerie et à la transformation.

2.2. Accompagner la diversification des productions

Accélérer la transition agro-écologique, c'est aussi promouvoir la diversification des productions pour sortir de l'hyper-spécialisation céréalière et notamment réintroduire en Ile-de-France un élevage respectueux du bien-être animal.

La Région doit :

– **Favoriser le développement de productions de protéines végétales (légumineuses)** pour l'alimentation humaine et animale et soutenir la structuration de filières.

– **Soutenir les productions légumières, fruitières,** plantes aromatiques et médicinales (PAM).



Financement : Dans la PAC actuelle, la diversification peut être soutenue par les MAEC, par des aides à l'investissement. Les installations en productions spécialisées peuvent être également bonifiées.

Dans la future PAC, les Régions pourraient les soutenir via les aides à l'investissement, le contrat de transition et les bonifications pour les installations.

– **Augmenter la place de l'élevage en Ile de France en soutenant les petits élevages les moins dépendants des productions extérieures** (soja etc.) pour l'alimentation des animaux. Ceux-ci garantissent une surface suffisante pour épandre les effluents d'élevage, sans polluer les cours d'eau et nappes phréatiques, respectueux du bien-être animal, favorisant le maintien ou la plantation d'infrastructures

écologiques (haies, prairies naturelles permanentes, etc.). Le soutien à l'élevage paysan est essentiel pour maintenir les prairies naturelles permanentes qui sont des éléments essentiels pour stocker du carbone et lutter contre le changement climatique. **Position commune avec le Réseau Action Climat.**



Financement : Les aides surfaciques incombent à l'État, mais la région pourrait abonder ou intervenir dans le cadre des contrats de transition. La région peut également s'appuyer sur la PAC via les aides à l'investissement.

– **Investir dans le développement des abattoirs mobiles ou à la ferme, les unités de transformation à la ferme** pour favoriser l'autonomisation des fermes sur le territoire. Ces outils ont une fonction sociale indispensable et favorisent l'économie de proximité. Position commune avec le Réseau Action Climat.



Financement : La région peut s'appuyer sur la PAC via les « aides à l'investissement ».

2.3. Soutenir les techniques agro-écologiques

Accélérer la transition agro-écologique, c'est protéger et faire renaître la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique, s'y adapter et favoriser le recyclage.



Contrats de transition

Les Régions de France ont fait de la transition le fer de lance de leur stratégie agricole. Or avec l'arbitrage sur la répartition de compétences avec l'État pour la PAC post 2020, les Régions perdent la main sur plusieurs mesures phares de la transition (la « CAB » et les « MAEC »).

Dans ce contexte, les Régions proposent la création d'une nouvelle mesure : des contrats de transition. Ce contrat rentrerait dans leurs compétences de gestion, dans la mesure où il serait conçu comme une aide non surfacique. Cet outil serait composé d'un "diagnostic de ferme", d'un projet d'entreprise et d'un bilan final pour évaluer la transition effectuée par la ferme. La réalisation du diagnostic sera soutenue par les Régions.

La création de ce contrat de transition est toutefois soumise à plusieurs étapes de négociation : au niveau européen, le règlement devra rendre possible l'existence d'un tel outil et au niveau national, l'Etat devra valider l'insertion de ce dernier dans le Plan Stratégique National PAC de la France.

Sur cette base, la plateforme Pour une autre PAC a acté la création de ces contrats et a présenté aux Régions des propositions.

→ D'abord, le projet de transition à rédiger par l'agriculteur ou le collectif portera sur toute la ferme, pour avoir une réflexion systémique de la ferme. Cependant les exigences et objectifs du contrat de transition pourraient eux ne porter que sur un ou deux ateliers de la ferme. La préparation du projet de transition sera possible en moins d'un an et devra être accompagnée.

→ Ensuite, le contrat serait accessible à tous, quel que soit le niveau de départ de la ferme.

→ Aussi, le contrat de transition sera approuvé par l'autorité de gestion

→ Enfin, l'accompagnement collectif sera obligatoire pendant la mise en œuvre du contrat.

Toutefois, la plateforme Pour une autre PAC pose une liste rouge (de pratiques interdites) qui seraient obligatoirement à intégrer dans le contrat de transition car trop néfastes pour le bien-être animal ou l'environnement :

- L'élevage de poules en cage ;
- L'absence de pâturage ;
- L'élevage de porcs en caillebotis intégral ;
- L'interdiction d'usage de substances chimiques de synthèse dites préoccupantes ou soumises à exclusion et substitution, d'après les listes officielles.

— La Région mettra en place un programme ambitieux de **soutien aux investissements dans les infrastructures agro-écologiques**: haies, arbres dans les champs, talus, mares, nichoirs et refuges; ce qui permettra de lutter, contre l'effondrement des espèces et de protéger la biodiversité. La promotion des infrastructures agro-écologiques doit être réalisée en relation avec la Trame Verte et Bleue (voir l'axe 1).



Financement : Dans la PAC actuelle la région peut financer ces mesures.

Dans la future PAC l'Etat récupère la gestion des MAEC via les « MAEC système ». Les régions pourraient participer via leur fond propre, ou via des mesures PAC comme des bonifications lors de l'installation ou les futurs contrats de transition.

— **encouragera l'agro-foresterie** comme solution d'adaptation au changement climatique et de développement de la biodiversité, comme source de biomasse, de stockage de carbone, de régénération des sols, d'ombrage et de microclimats sur les parcelles, de diversification (notamment fruitiers), et de valorisation du paysage,

— **agira pour améliorer la teneur en matière organique des sols** à l'échelle de l'exploitation ou du territoire pour réduire la dépendance aux engrais de synthèse,

— **Luttera contre les pertes de production agricole et pour la collecte et la valorisation des bio-déchets par le biais du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,**

— **favorisera l'autonomie technique et énergétique** des exploitations agricoles et ateliers de transformation en soutenant les pratiques à faible consommation d'énergie et de ressources. La Région sera donc particulièrement vigilante au développement des méthaniser et prendra en compte systématiquement leurs externalités négatives.



Financement : La région peut s'appuyer sur la PAC via les « aides à l'investissement ». Elles se poursuivront dans la future PAC



AXE 3

PAYSAN·NE, UN MÉTIER D'AVENIR !

Face aux départs à la retraite massifs chez les paysan·ne·s francilien·ne·s dans les dix ans à venir, il faut redonner envie de s'installer en agriculture y compris chez des personnes non issues du milieu agricole.

Ce contexte exige donc un accompagnement spécifique à la fois pour les porteur·se·s de projet agricole, pour les cédant·e·s et pour les collectivités désireuses de favoriser leur autonomie alimentaire. De plus, la transition agro-écologique rend plus attractif le métier d'agriculteur pour les porteurs de projets. Pour répondre au besoin de création de nouveaux emplois dans l'agriculture francilienne, il faut augmenter les capacités et la diversité des formations offertes sur le territoire avec une attention particulière à la mise en pratique sur le terrain.

Viser une plus grande autonomie alimentaire de la région francilienne à l'horizon 2050, implique de s'engager à tripler le nombre d'emplois agricoles en Île-de-France et donc d'engager une politique d'installation des porteurs de projets ambitieuse.



Aide à l'installation (DJA)

La Région Ile-de-France peut apporter un soutien financier significatif pour inciter les projets d'installation à adopter des mesures vertueuses, via une bonification pour les installations en agroécologie paysanne.

L'aide à l'installation est l'occasion de mettre en place des mesures concrètes pour transformer l'agriculture en s'assurant que les dossiers de demande d'aide soient analysés et traités selon des critères agro-environnementaux exigeants. La Région devra s'assurer que le personnel en charge de l'analyse et de l'attribution des aides soit formé aux enjeux de la transition agro-écologique.

Les bonifications à valoriser fortement sont les suivantes :

- l'agriculture biologique (conversion ou maintien)
- l'agroforesterie (conversion ou maintien)
- les infrastructures agro-écologiques (conversion ou maintien)
- la diversification de la ferme (création d'un nouvel atelier de production) ou du territoire (par exemple, installation en maraîchage sur une zone de grandes cultures)
- les démarches collectives, c'est-à-dire les installations en collectif ou les installations en individuel avec accompagnement par un collectif.

Une bonification actuelle devrait être supprimée par les équipes régionales : celle relative à l'investissement pour coût de reprise et de modernisation élevé, car elle incite à la capitalisation et au surendettement des nouveaux entrants.

La Région devra se fixer des lignes rouges si le projet d'installation prévoit :

- Poules pondeuses en cage
- Sols en caillebotis intégral dans le cadre d'une création d'atelier en élevage porcin

La plateforme *Pour une autre PAC* recommande aussi d'élever le seuil d'accès à cette aide à 50 ans, pour élargir le soutien à de nombreux porteurs de projets qui se lancent dans l'agriculture à la suite d'une reconversion professionnelle.

Mesure « coopération » (budget faible mais importance significative)

Comme c'est le cas dans la PAC actuelle, la plateforme *Pour une autre PAC* souhaite la conservation d'une mesure de type « coopération », qui permette le financement des démarches collectives. Une telle mesure peut être en faveur de l'agroécologie avec le partage de savoirs paysans, l'entraide, mais aussi de la création de dynamiques territoriales en faveur de systèmes alimentaires territoriaux.

3.1. Susciter des vocations

– **Accompagner et former les nombreux prescripteurs de l'emploi en faisant la promotion de l'agriculture biologique** (prescripteurs et forums métiers, conseillers d'orientation, CIDJ, etc.). Il s'agit de valoriser ces métiers, de faire connaître leurs réalités quotidiennes, leur diversité (élevage, arboriculture, plantes aromatiques et médicinales etc.), de mettre en avant leur nécessité sociale. Une attention particulière devra être portée aux jeunes des quartiers populaires pour proposer les métiers de l'agriculture.

– **Lancer une campagne de communication régionale sur la possibilité d'exercer un métier dans l'agriculture biologique en Île de France** en s'appuyant sur des événements existants ou à créer.

– **Lancer une campagne spécifique mettant en avant les paysannes** dans le but de changer l'image d'un métier réservé aux hommes chez les futures porteuses de projet. « Paysanne : un métier de femme ! »

– Participer à l'élaboration d'analyses qui permettent **de connaître les freins à l'installation** (endettement, prise de risque, qualité de vie, temps de travail, rémunération) **et travailler sur les solutions à y apporter.**



Extrait du film : " Devenir paysanne. S'installer en agriculture : la place des femmes", 2021. Réalisatrice : Valérie Rosenwald (Bobines & Ricochets)

Formation professionnelle :

– **La formation professionnelle est une des compétences majeures de la Région : il conviendra de revaloriser l'enseignement public agricole et d'augmenter significativement le financement des organismes de formation pour qu'ils soient en capacité d'accueillir les différents publics (futurs fermier.e.s, salarié.e.s...).**

– **Veiller à l'intégration systématique dans ces formations, de l'enseignement de l'agriculture biologique et des techniques agro-écologiques.**

3.2. Accompagner l'émergence des projets agricoles

– Généraliser un parcours « accompagnement à l'émergence de projet » pour renforcer les projets d'installation en agriculture durable en Île de France à l'instar du parcours d'accompagnement proposé par Abiosol. Cet accompagnement, en amont de l'installation, permet de préciser le projet professionnel et de définir s'il est réalisable dans de bonnes conditions.

– Soutenir le développement du test d'activité tel que le pratique la SCIC Les Champs des Possibles qui permet aux porteurs de projets d'expérimenter en grandeur quasi réelle leur projet, via une mise à disposition des moyens de production, du foncier et un accompagnement technique et entrepreneurial spécifique. Ce cadre facilite l'installation dans des modèles agricoles plus vertueux. Les communes peuvent jouer un rôle important en mettant en place elles aussi des lieux de test d'activités agricoles.

– Reconnaître le statut d'entrepreneur·se salarié·e en agriculture, qui permet des installations facilitées dans un cadre coopératif.

3.3. Soutenir l'installation

Le soutien à l'installation doit prendre en compte les spécificités de tous les profils qui se présentent, y compris ceux non issus du milieu agricole, y compris les femmes, pour que chacun·e puisse concrètement tester son activité. Cet accompagnement devra identifier les obstacles plus nombreux rencontrés par les porteuses de projet dans la région (préjugés, gestion des questions sociales, matériel souvent inadapté...).

– Soutenir le dispositif d'accompagnement dans le temps long. Une installation réussie prend au minimum trois ans et nécessite des temps de formations, des stages, des temps collectifs d'échange, des tests. Elle nécessite du soutien technique et administratif.

– Soutenir l'accompagnement à l'installation collective ou mutualisée (comme les fermes de Toussacq ou de l'Envol). Celle-ci permet de faire évoluer les systèmes de culture vers une diversification des productions et d'installer davantage de porteurs de projets ayant des activités complémentaires. C'est également une réponse à la difficulté de transmission d'exploitations de grande taille.

– Intervenir dans le cadre du CRIT (Comité Régional d'Installation Transmission) sur la mise en place du Parcours National à l'installation dans le but de garantir une pluralité des visions agricoles. Cette pluralité s'appliquera à la nomination de la ou des structures accueillant le Point Info Installation, à l'organisation du stage 21h ou encore à la labellisation des conseillers PPP (Parcours Personnel Professionnel).



AXE 4

NOURRIR LES HABITANT·E·S D'ÎLE-DE-FRANCE

La transition agro-écologique (i.e. l'augmentation importante de la surface agricole en agriculture biologique et la diversification des cultures notamment) devra être pensée de façon à augmenter la part des productions qui pourront nourrir les habitants d'Île-de-France, avec un accent particulier sur les légumes, les fruits, les légumineuses, l'élevage.

Pour
une autre
PAC



Mesure « Leader »

Pour la prochaine PAC, *Pour une autre PAC* demande aux Régions d'utiliser la mesure LEADER pour développer les systèmes alimentaires territoriaux.

Cette mesure pourrait par exemple financer des PAT (programmes alimentaires territoriaux) ou d'autres initiatives locales en faveur de l'autonomie alimentaire

4.1. L'approvisionnement de la restauration collective, un levier de développement de l'agriculture locale et biologique

La Région est responsable des lycées et donc de leurs cantines. Ainsi par ses achats publics, elle dispose d'un puissant levier d'action. Elle aura d'abord pour objectifs de :

– **Atteindre 50% de produits bio et locaux, d'ici 2025, pour la restauration collective des lycées.**

Ces approvisionnements devront privilégier des produits adaptés aux conditions pédoclimatiques de l'Île-de-France. Cette mesure est issue de la loi EGALIM qui fixait à 20% de bio dans les cantines en 2022. Elle peut impliquer d'adapter les cuisines et les légumeries. **(Objectifs défendus par le Réseau Action Climat).**

– **Favoriser les menus végétariens dans les lycées**

(2 par semaine d'ici 2025 ou option végétarienne quotidienne systématique dans les self-services à partir de 2022). Cette démarche permet de développer et structurer des filières locales de protéines végétales et c'est un enjeu de santé publique (Plan National Nutrition Santé).

(Chiffres défendus par le Réseau Action Climat).



– **Apporter un soutien aux responsables techniques** de la restauration collective locale et veiller à la formation des équipes.

– **Permettre aux lycéens d'avoir accès** à une alimentation de qualité quel que soit le niveau de revenus de leur famille.

– **Lutter contre le gaspillage alimentaire** (les économies faites en réduisant le gaspillage peuvent faire baisser significativement le prix d'un repas en restauration collective).

4.2. Garantir une alimentation locale, saine et accessible

Les communes, par leur ancrage territorial, par leurs achats, par leurs responsabilités... sont les mieux placées pour faire travailler entre eux tous les acteurs et faire émerger des nouveaux systèmes alimentaires, plus créateurs de qualité et de valeur.

C'est pourquoi, outre les leviers d'action généraux listés ci-dessus, la Région devrait développer une approche territorialisée, à l'échelle des communes, des EPCI et plus généralement des bassins de vie.

En matière d'alimentation, la Région mettra en place une véritable stratégie d'impulsion et d'animation : la Région doit avoir un rôle moteur pour encourager et aider les communes qui le désirent à se lancer pour approvisionner localement en agriculture biologique leur restauration collective, ce en leur donnant des outils pour le faire.

La Région pourra mettre en œuvre plusieurs leviers, notamment :

– **Le recensement et l'évaluation des actions menées par des collectivités** exemplaires en Île-de-France

– Initier et soutenir **un pôle de ressources réglementaires**, documentaires et de bonnes pratiques, notamment sur le droit des marchés publics, de l'urbanisme, de l'environnement, des aides publiques à l'agriculture (y compris la PAC, de minimis...) Ce pôle sera également à disposition des collectivités locales et des associations citoyennes intéressées,

– **aider à structurer des filières d'approvisionnement local** avec mise en place de politiques d'achat de denrées sur le long terme et à des prix permettant l'émergence des dites filières locales, en optimisant la logistique et en garantissant de la visibilité aux producteurs,

– **appuyer des expérimentations de coopération juste et réciproque entre territoires urbains et ruraux** (par exemple par des partenariats, des jumelages...) sur le foncier, la recherche et l'accompagnement de porteurs de projets, l'approvisionnement des cantines scolaires, les activités péri-scolaires des enfants...

– **Soutenir la mise en place de régies agricoles municipales** ou inter-communales visant à fournir la restauration collective locale,

– **Soutenir et accompagner** des porteurs de projets qui s'engagent dans l'approvisionnement local sur le territoire francilien.

– **Soutenir les communes ou EPCI qui désirent se lancer dans la construction d'infrastructures** permettant une restauration bio/locale.

– **Appuyer le développement des circuits courts** (AMAP, magasins à la ferme et des marchés producteurs locaux, magasins de producteurs...)

– **Soutenir les initiatives de solidarité locale d'accessibilité à l'alimentation** (type panier solidaire, AMAP solidaires, épiceries solidaires s'approvisionnant localement etc.)

– **Devenir moteur dans l'expérimentation de mécanismes solidaires d'accompagnement à l'accès à des produits sains et de qualité** (type sécurité sociale de l'alimentation etc.)



Financement : Pour la restauration collective, les financements régionaux possibles sont multiples. Dans le cadre de la future PAC : ils peuvent s'appuyer sur le programme « Leader » ou les mesures « coopération ». Ou bien, ils peuvent s'appuyer sur des fonds propres.



GOVERNANCE : OUVRIR LES INSTANCES DÉCISIONNAIRES AUX ASSOCIATIONS ET AUX CITOYEN·NE·S

La Région devra s'assurer que les instances décisionnaires offrent un cadre qui permet aussi aux paysans d'exprimer une pluralité de points de vue et aux citoyen·ne·s d'être représenté·e·s notamment par leurs associations.

On le voit, amorcer la transition agro-écologique de l'Ile-de-France et la relocalisation de l'alimentation des Francilien·ne·s exigera beaucoup de travail de la part de l'exécutif et des services de la Région. Etant donné l'ampleur du chantier décrit dans les pages qui précèdent, il apparaîtrait nécessaire qu'au sein de l'exécutif une vice-présidence soit en charge de l'agriculture et de l'alimentation durables, avec des services dédiés suffisamment étoffés.

5.1. Garantir davantage de pluralité dans les institutions agricoles et alimentaires régionales

— Afin de mieux assurer son rôle sur les sujets agricoles et alimentaires, **une vice-présidence en charge spécifiquement de l'agriculture et de l'alimentation durables** devrait être créée au sein de l'exécutif régional (actuellement l'agriculture et la ruralité sont rattachées au développement économique et à l'attractivité).

L'objectif est notamment d'intervenir **de façon coordonnée au sein des différentes structures où la région est présente** - conseil d'administration et comités techniques de la SAFER, Agence des Espaces Verts (AEV), commissions départementales d'orientation agricole - CDOA - et de toute instance ayant à connaître des transmissions d'exploitations agricoles et d'installations de nouveaux agriculteurs. C'est aussi d'être un trait d'union, un pôle d'animation pour les différents niveaux de collectivités locales, communes, communautés de communes, départements.

— **Veiller à la représentation citoyenne dans les instances relatives à l'alimentation et à l'agriculture et à la diffusion des décisions prises.**

Reconnaître et faire reconnaître aux organismes professionnels, la légitimité des citoyen-ne-s et des associations, dans les décisions qui concernent les enjeux alimentaires en les intégrant dans les projets multi-acteurs. Intégrer au Conseil d'administration de l'Agence des espaces verts un collège de personnalités qualifiées intégrant des représentants des ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rurale) et des associations environnementales.

— Redynamiser le CRIT en **assurant une pluralité des visions agricoles** et en lui faisant jouer son rôle de coordination.

5.2. Soutenir les initiatives de gouvernance locale et citoyenne

— **Appuyer l'émergence et soutenir la mise en œuvre des plans d'action des projets alimentaires territoriaux (PAT) grâce à des aides conditionnées par des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance** (où la pluralité des visions agricoles est respectée).



Financement : Dans le cadre de la future PAC, cet appui pourrait être financé par les mesures « coopération » et « Leader ».

— **Garantir un équilibre entre les PAT en soutenant les collectivités les plus pauvres / être garant d'une cohérence régionale globale.**



Financement : Dans le cadre de la future PAC, cet appui pourrait être financé par les mesures « coopération » et « Leader ».

— **Soutenir la mise en place de conseils citoyens de l'agriculture et l'alimentation locaux** afin que les citoyens s'investissent et décident collectivement de la politique alimentaire et agricole qu'ils souhaitent sur leur territoire.





Ile-de-France

L'association « **Terre de Liens Île-de-France** » est l'une des associations territoriales du Mouvement Terre de Liens. Terre de Liens est un mouvement citoyen d'utilité publique qui préserve les terres agricoles afin d'y développer des usages solidaires respectueux des personnes et de l'environnement. Outre les 19 associations territoriales et leur Fédération, Terre de Liens comprend une Foncière, entreprise de l'économie sociale et solidaire agréée ESUS et une Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP).



Le réseau des **AMAP d'Île de France** accompagne le développement et la pérennisation des partenariats AMAP entre un·ne paysan·ne et un groupe d'amapien·ne·s qui soutient sa ferme. Ensemble, ils et elles agissent pour le développement d'une agriculture paysanne, de proximité, économiquement viable et socialement équitable.

Nous contacter :
ariane@amap-idf.org
07 48 45 22 91



La coopérative "**Les Champs des Possibles**" anime un dispositif régional de couveuse d'activités agricoles, permettant aux candidat·e·s à l'installation de tester en « grandeur réelle » leur projet pendant 1 à 3 ans dans des fermes d'accueil, accompagné·e·s, dans un cadre légal, avec des moyens matériels mis à disposition.



L'association **ABIOSOL** est issue de la volonté de plusieurs réseaux franciliens acteurs de l'installation en agriculture biologique, qui ont choisi de mettre en commun leurs moyens, leurs outils et leurs compétences afin d'assurer un accompagnement optimal des projets des futurs agriculteurs et agricultrices biologiques en Île de France. L'association Abiosol a pour objectif de promouvoir une agriculture :

- Respectueuse de la terre et des humains
- À vocation nourricière et ancrée sur son territoire
- Fondée sur un mode de production agrobiologique
- Économiquement viable et socialement responsable